

# LA CONCERTATION

La décision de la municipalité de mettre en œuvre la réforme des rythmes scolaires et éducatifs en septembre 2014 va permettre une large concertation en plusieurs étapes, pour clarifier les attentes et besoins de chacun : enfants, familles, enseignants, personnels, clubs et associations.

Après des rencontres avec les associations sportives, culturelles et de loisirs, les inspecteurs de l'éducation nationale, les directeurs d'école, deux réunions avec les parents élus aux conseils d'école et les enseignants seront organisées.

Un questionnaire sera ensuite envoyé aux parents d'élèves pour connaître leurs préférences, parmi les orientations possibles.

Parallèlement, un comité de pilotage, sous l'autorité du Premier maire-adjoint, chargé de l'éducation, avec le soutien d'un expert sur les questions d'éducation, rassemblera notamment élus, services concernés, Mission Ville, représentants des parents d'élèves, des enseignants et de l'éducation nationale. Les premières propositions sont attendues à la fin de l'année scolaire.

A la rentrée 2013, l'esquisse du projet éducatif territorial sera soumise pour avis aux conseils d'école.

Fin 2013/ janvier 2014 : le projet éducatif territorial construit sur la base la plus consensuelle possible sera finalisé afin de pouvoir être appliqué pour la rentrée 2014.

Les travaux se poursuivront jusqu'en juin 2014 par des réunions de travail qui permettront de construire les ajustements spécifiques à chaque établissement, de nouveau validés en conseils d'école.

## ***Parmi les points soumis à concertation...***

### ■ **Mercredi ou samedi ?**

L'impact de la demi-journée complémentaire est particulièrement important pour le secteur associatif et sportif. En effet, des créneaux d'activité vont disparaître au profit d'un temps de classe.

Les familles vont devoir réajuster leur organisation sans qu'on puisse préjuger de leur choix : report sur d'autres horaires, abandon de l'activité ...

Du côté des services, il sera nécessaire de revoir l'organisation du travail des personnels et les plannings de locaux.

Le mercredi matin implique la mise en place d'une restauration collective et réduit la journée d'accueil de loisirs.

### ■ **Changer les heures d'entrée et sortie ?**

Des horaires de classe avec une entrée à 9h et une sortie à 16h15 sont une option qui raccourcit l'amplitude de la journée (7h15 au lieu de 8h). Le maintien des accueils périscolaires aidera les familles qui en ont besoin.

### ■ **Des activités périscolaires de 45 mn en fin de journée ?**

L'encadrement de tous les enfants durant le même créneau horaire, en fin de journée est une hypothèse peu favorable :

- ce temps, selon les chronobiologistes, correspond à un pic de vigilance propice aux apprentissages.
- malgré l'assouplissement probable des normes d'encadrement, la Ville, comme les autres collectivités, ne pourra pas recruter du personnel qualifié à la hauteur des besoins (608 encadrants pour les 9 245 élèves).
- même en utilisant toutes les salles, y compris les salles de classe, les locaux ne seront pas suffisants.
- le créneau de 45 mn est trop court pour mettre en place des activités construites, notamment à l'extérieur.

Proposer deux créneaux de 1h30 au lieu de 4 créneaux de 45 mn est une option possible, même si elle ne lève pas toutes les difficultés.



# DE NOUVEAUX RYTHMES SCOLAIRES ET ÉDUCATIFS





La loi pour la refondation de l'école qui sera débattue par le Parlement au cours du premier semestre de cette année 2013 est la marque de la priorité absolue donnée par le Gouvernement à l'éducation et à la formation de nos enfants. Créations de postes, renforcement des Rased, création des écoles du professorat, ambition numérique, accueil des moins de trois ans favorisé, sont autant de mesures en faveur de la réussite éducative de tous.

Le premier chantier qui s'ouvre concerne la modification des rythmes scolaires qui prévoit d'organiser l'enseignement sur quatre jours et demi au lieu de quatre et raccourcir ainsi la journée de classe. Cette mesure est réclamée par nombre de familles et d'enseignants depuis la suppression de la classe le samedi matin, en 2008 et répond aux préconisations des spécialistes des rythmes de l'enfant. Ce retour à une meilleure prise en compte de l'intérêt de l'enfant dans le cadre d'une politique ambitieuse pour l'école est une opportunité pour tous.

Cette modification de la répartition des heures d'enseignement oblige à repenser l'ensemble des activités périscolaires et extrascolaires que propose notre ville. Pour cela, il a été décidé de lancer une large concertation durant l'année 2013, pour construire un nouveau projet éducatif et permettre, à la rentrée 2014, une organisation renouvelée du temps de nos enfants.

Le document qui vous est proposé présente les changements d'organisation et les enjeux de cette réforme pour notre ville. Il a pour objectif de vous guider dans votre réflexion pour contribuer à la concertation qui associera parents, enseignants, services municipaux et tous les partenaires impliqués dans l'éducation de vos enfants.



## LES OBJECTIFS

- **Alléger le temps d'apprentissage quotidien, pour mieux s'adapter aux rythmes biologiques de l'enfant.**
- **Mieux articuler les temps scolaires, périscolaires et extra scolaires pour assurer une continuité éducative.**
- **Favoriser l'accès des enfants aux activités culturelles, sportives et de loisirs.**

## LE CADRE GÉNÉRAL

(décret 2013-77 du 24 janvier 2013)

### L'organisation du temps scolaire

- l'année scolaire reste fixée à 36 semaines.
- des semaines de 9 demi-journées : en journée complète les lundi, mardi, jeudi et vendredi et en demi-journée le mercredi matin.
- un temps d'enseignement de 24h hebdomadaires, avec un temps de classe qui ne devra pas excéder 5h30, les jours complets et 3h30 le mercredi matin.
- une pause méridienne (interclasse du midi) minimale de 1h30.
- l'organisation de chaque école est validée par le Directeur académique des services de l'éducation nationale (DASEN) sur proposition du conseil

d'école ou de la commune (heures d'entrée et de sortie, articulation entre les temps scolaires et périscolaires).

### Le projet éducatif territorial

L'organisation de la semaine doit se construire dans le cadre d'un « projet éducatif territorial (PEDT) ». Placé sous la responsabilité de la collectivité locale, ce PEDT « peut s'inspirer du travail conduit sur les projets et contrats éducatifs locaux ».

Il est élaboré en concertation avec l'ensemble des acteurs locaux : éducation nationale, structures associatives sportives et culturelles, familles, institutions d'éducation populaire, ...

## LA SITUATION À CRÉTEIL

**Notre ville offre de nombreuses possibilités d'activités culturelles et sportives aux enfants, durant et hors temps scolaire, selon une répartition qui permet d'optimiser les locaux et équipements et de favoriser l'intervention d'acteurs multiples, personnels territoriaux ou associatifs ou bénévoles.**

### Sur le temps scolaire

- 464 heures hebdomadaires (soit en moyenne 35h annuelles par classe) d'interventions des éducateurs sportifs, professeurs de musique du conservatoire, professeurs d'arts plastiques et prestataires divers (comédiens, graphistes, conteurs, ...).
- des partenariats réguliers avec les équipements culturels : 20 000 enfants accueillis à la MAC, pour des spectacles, des expositions ; 10 000 enfants aux cinémas du Palais ; 6 000 enfants aux concerts organisés par le CRD Marcel Dadi ; 1 500 aux représentations, répétitions ou animations du Centre Chorégraphique National ; 1 600 enfants à la Galerie d'Art ; des activités proposées par les bibliothèques et médiathèques.

### Hors temps scolaire

- des accueils périscolaires du matin et du soir dans chaque groupe scolaire, 19 accueils de loisirs les mercredis et vacances scolaires pour faciliter l'organisation des familles.
- un temps d'interclasse le midi de 2h, plus ludique et éducatif : des ateliers (jeux, sports, musique...), à raison de 430h hebdomadaires, pour partie assurés par des intervenants extérieurs.
- de multiples activités offertes par le service jeunesse, les clubs sportifs et le réseau associatif, les soirs, samedis, mercredis et vacances scolaires.

**Ces interventions municipales constituent un socle sur lequel la réorganisation des temps scolaires et éducatifs doit s'appuyer ; il ne s'agit pas de revenir sur des acquis majeurs de la politique éducative de notre ville, mais de réajuster les organisations en prenant en compte les nouvelles options, notamment la modification de la répartition du temps d'enseignement.**